

N°005/24
DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Délibération du
Conseil
d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VERNON



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de Yves ETIENNE, Vice-Président.

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE Vice-Président

Date de convocation :
29/01/2024

Administrateurs en
exercice : 17

Administrateurs
présents : 11

Administrateurs
votants : 16

Mme Huguette DUBROMEL, M. Olivier DE FRANCE,
Mme Jeanne DUCLOUX, Mme. Stéphanie BARDIN,
Mme Mireille PETIT, Mme Claire GOUSSET, M.
Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme
Lorine BALIKCI, M. Jérôme GRENIER, Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Jérôme GRENIER M.
Tristan SAVINO à M. Antoine RICHARD Jean-Michel
ROZIES à Mme Huguette DUBROMEL Mme
Catherine DELALANDE à M. Yves ETIENNE Mme
Sylvie GRAFFIN à Mme Jeanne DUCLOUX

Absents excusés :

Mme Paola VANEGAS

Secrétaire de séance : Benjamin DESGARDIN

8 février 2024
N° 005/24**Rapporteur :**
Yves ETIENNE**OBJET : Adhésion Service Civique**

La Ligue de l'Enseignement, association nationale agissant en faveur de la jeunesse, dispose d'un agrément national d'accueil de volontaire de service civique. Le dispositif du service civique permet de concrétiser la volonté de jeunes adultes de s'engager dans des actions citoyennes. Dans ce cadre, les volontaires réalisent des missions d'intérêt général portées par les structures d'accueil.

Les actions du CCAS, particulièrement à destination des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, peuvent être adaptées pour accueillir les volontaires du service civique.

La Ligue de l'enseignement propose à ses adhérents un dispositif visant à faciliter l'accueil des volontaires et la concrétisation de leur volonté d'engagement citoyen. Ce partenariat dispose que la Ligue de l'enseignement, sous couvert de son agrément national, accueille les volontaires et prend à sa charge l'accompagnement administratif et de formation pour chacun d'entre eux ainsi que le versement des indemnités de volontariat. De son côté, la structure partenaire définit les missions des volontaires et organise et encadre leur mise en œuvre.

Considérant l'importance de favoriser l'engagement citoyen de la jeunesse,

Considérant l'engagement de la municipalité en faveur de l'intégration sociale de la jeunesse

Considérant la proposition de service de la ligue de l'enseignement

Considérant l'intérêt pour la municipalité de bénéficier de la souplesse, de la réactivité et de l'expertise apportés par ce partenariat pour l'accueil des volontaires de service civique dans ses services

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'AUTORISER l'adhésion du CCAS à la fédération de la ligue de l'enseignement
- D'AUTORISER le président ou vice-président à signer tous les documents liés à cette adhésion et à la mise en œuvre de l'accueil des volontaires mis à disposition par la ligue de l'enseignement

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 16

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du

Centre Communal d'Action Sociale de VERNON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-262700081-20240208-143898-DE

Accusé certifié exécutoire (recours gracieux).

Réception par le préfet : 09/02/2024